

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf du mois de décembre à quinze heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le treize décembre deux mil vingt-trois.

Présents : Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU - Patrick BUTTNER - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Guillaume DUMAY - Michel FOURREY – Jean-François GALLIMARD - Rémi GAUTHERON – Jean-Pierre GERARDIN - Jacky GUYON - Jean-Luc KLEIN – François LECESTRE - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Gérard MICHAUT - Joël NAIN - Patrick OFFREDI - Michel PANNETIER - Sylvain SABARD - Gilles SACKEPEY - Richard ZEIGER

Absents : Daniel ALLANIC - Patrice CHASSERY - Laurent CHAT - Jérôme DELAVault - Jean DESNOYERS - Emmanuel DUCHE - Jean-Luc GIVORD - Jorge GUILHOTO - Bernard HARCHEN - Didier IDES - Michaël LAVENTUREUX - Véronique MAISON - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Lionel MION - Michel PAPINAUD - Denis POUILLLOT - Jean-Luc PREVOST - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Chantal ROYER - Sébastien SABOURIN

Pouvoir : Claude MAULOISE donne pouvoir à Jean-Noël LOURY

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY

| | |
|---------------------------------|----|
| Nombre de Membres en exercice : | 47 |
| Nombre de Membres présents : | 25 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 26 |
| Votes Pour : | 26 |
| Votes Contre : | - |
| Abstentions : | - |
| Ne prennent pas part au vote | - |

N° 97/2023

Objet : Grille d'évaluation des demandes de rénovation globale de l'éclairage public

Chaque année, les bureaux des CLE se réunissent afin de classer les affaires de rénovation globale de l'éclairage public qui seront financées par des subventions l'année d'après.

Contrairement aux opérations de dissimulation, il n'y a pas eu, à ce stade, une liste de critères ayant fait l'objet d'une délibération en comité.

De fait, il est proposé au Comité d'adopter un système de pondération des demandes de rénovation globale de l'éclairage public, afin de les classer par priorité pour la programmation des travaux de l'année N+1.

Les dossiers obtenant le plus de « points » seront retenus par ordre de classement lors de l'attribution des subventions avec un maximum de deux chantiers par Commission Locale de l'Énergie (CLE) mais sans nombre minimum par CLE.

Un dossier cumule les points de plusieurs critères.

La grille ci-dessous est proposée pour une soumission au vote du comité départemental :

| Critères | Proposition des VP |
|---|---------------------------------|
| Bonus si la commune a déjà transféré la maintenance EP au SDEY avant contractualisation des travaux | + 2 points |
| Année de la demande initiale | 3 points par année d'ancienneté |
| Projet avec télégestion globale | 7 points |
| Etude achevée compris chiffrage entreprise | 12 points |

Lors de la phase de classement des opérations retenues, il sera affecté, à minima, 75% des crédits ouverts sur la ligne budgétaire dédiée aux rénovations globales. Les pourcentages restants seront potentiellement utilisés en cas d'urgence ou réaffectés au cours du deuxième semestre de l'année.

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Accepte** la grille de notation ci-dessus.

Fait et délibéré en séance

Le 19 décembre 2023

Le Président

Jean-Noël LOURY